

CONCOURS PHOTOS



Règlement

Article 1 : Deux thèmes - « Les herbes folles » et « Thème libre »

Article 2 : Le retour de la fiche d'inscription souhaité pour le **1er juin 2015 au plus tard**

Article 3 : Format 20X30 cm

Devront figurer sur une étiquette collée au dos de chaque épreuve :

- Le nom et l'adresse de l'auteur
- Le titre de la Photo (éventuellement)

Article 4 : Le nombre d'épreuves est limité à 4 par auteur.

Article 5 : La date de limite de réception des épreuves est fixée au **20 juin 2015**

(Par sécurité, les envois seront effectués sous pli cartonné)

Article 6 : Les épreuves acceptées ne devront être **que sur papier « qualité photo »**.

Article 7 : Le jury attribuera 2 prix par thème : « Les herbes folles » ou « Thème libre »

1 prix sera attribué aux jeunes talents de 10 à 20 ans

Article 8 : Les photos sélectionnées seront exposées sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Article 9 : Les candidats dont les photos auront été sélectionnées devront être présents le dernier jour de l'exposition, soit le dimanche 6 septembre 2015 pour la remise des Prix, à 17h

Article 10 : La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Art 11 : Les photos sont à adresser à Elodie ROCHEFORT au Syndicat d'initiative de Maulévrier aux horaires d'ouverture suivantes : du mardi au samedi de 14 h à 18 h

Art 12 : L'exposition-concours se déroulera du 27 juin au 6 septembre 2015

Qui organise ?

-Syndicat d'Initiative et Centre Expo de Maulévrier -
place de l'Hôtel de Ville - 49360 MAULEVRIER-

☎ 02 41 55 06 50 - ✉ syndicat.initiative@maulevrier.fr - 🌐 www.maulevrier.fr